

Diplôme d'Université Coordonnateur de la sécurité des plages

Composante
Faculté des sciences du sport

Présentation

Sur le littoral français, la sécurité des plages (bande des 300 m) est actuellement sous la responsabilité des Maires. Ces Maires sont libres d'organiser la sécurité de leurs plages comme ils le souhaitent, soit en gestion directe, soit en gestion déléguée à des organismes de secours. Le plus souvent, des fonctionnaires territoriaux organisent et coordonnent la sécurité des plages, soit directement, soit en partenariat avec des organismes extérieurs (Pompiers, Police, SNSM, FFSS, ou autres). Ces fonctionnaires territoriaux sont issus de services très différents (administratif, technique, police municipale, sport, ...). A ce jour, aucune formation diplômante universitaire n'existe en France à destination de ces acteurs, le plus souvent saisonniers. L'objectif de la création de ce DU est de créer une formation diplômante unique en France pour, d'une part, développer et harmoniser les compétences de ces acteurs, et d'autre part, leur permettre de se faire mieux reconnaître au sein des collectivités dans lesquelles ils interviennent ou interviendront.

Ce diplôme universitaire aura la particularité d'être coordonné par la Faculté des sciences du sport de Poitiers, mais aussi par des représentants de grands organismes comme ceux cités ci-dessous :

* La Direction nationale de la formation de la SNSM,

- * La Direction du SDIS 17 et SDIS 73,
- * La Direction nationale de la formation de la Police Nationale,
- * Le Directeur Technique National de la Fédération Française de Sauvetage et des Secourisme.

Objectifs

La formation a pour objectif principal de former des spécialistes de la coordination de la sécurité des plages. Ce poste est à l'interface entre les élus et les sauveteurs opérationnels.

Pour les étudiants en formation initiale, acquérir des compétences susceptibles de leur ouvrir de nouveaux horizons professionnels.

Pour les élèves en formation continue (reprise d'études), actualiser des compétences et valoriser l'expérience par l'acquisition d'un diplôme universitaire.

Organisation

Contrôle des connaissances

Organisation générale du contrôle des connaissances :

L'évaluation du Diplôme Universitaire Coordonnateur de la Sécurité des Plages comprend un Contrôle Continu Intégral qui compte pour 60% de la note finale, et un mémoire avec soutenance orale qui compte pour 40% de la note finale.

Modalités d'examens :

Le contrôle continu intégral sera organisé en distanciel ou en présentiel, à l'issue de l'UE 1 (épreuve écrite de 4H00), avec ou sans documents.

Le stage pratique et d'intégration fera l'objet d'une obligation de présence (Quitus).

Le contrôle final est un mémoire présentant un concept que l'étudiant souhaite appliquer dans sa pratique professionnelle. Ce concept doit bien évidemment être en lien avec la problématique de la sécurité des plages, quel que soit le domaine d'intervention.

Pour valider le diplôme, l'étudiant doit avoir une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20. Les notes se compensent entre elles et cette compensation se fait sans note éliminatoire.

Admission

Conditions d'accès

- * Être titulaire d'un BAC +2 ou d'un autre diplôme de 1er cycle jugé équivalent.
- * Etudiante.s en deuxième année de DEUST AGAPSC Parcours Activités Aquatiques.
- * Après étude des dossiers de candidature et des lettres de motivation.

Les professionnels du secteur du secourisme, du sauvetage, de la natation (entraîneurs de sauvetage côtier, sauveteurs saisonniers expérimentés, chefs de poste saisonniers, chefs de plage, MNS avec projet professionnel)

Les personnels techniques ou administratifs des collectivités avec expérience dans la gestion de la sécurité des plages

Si vous n'avez pas les prérequis pour intégrer ce DU (BAC +2), que le DU vous intéresse, que vous êtes motivé.e., que vous connaissez bien ce secteur professionnel, il est possible de candidater dans le cadre d'une Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP - décret de 1985).

Dossier à retirer par mail auprès du service Professionnalisation de la Faculté des Sciences du Sport :

professionnalisation.scsport@univ-poitiers.fr - 05 49 45 33 43.

Frais de dossier VAPP : 200€.

Aucune exigence de performance ne sera requise sur les activités aquatiques pour l'entrée dans le DU.

Le nombre de places est limité à 25 candidats avec un minimum de 15 candidats pour pouvoir ouvrir la formation.

Modalités d'inscription

Sélection des dossiers déposés sur la plateforme de recrutement E candidat – ouverture des inscriptions en septembre 2021 : # <https://ecandidat.appli.univ-poitiers.fr>

Infos pratiques

Lieu(x)

Poitiers-Campus

Programme

Organisation

Les 140H00 de cours débiteront par une semaine en présentiel en janvier.

La présence aux cours est obligatoire.

Environ 50% des enseignements seront assurés en distanciel (présentiel à la Faculté des Sciences du Sport de Poitiers).

Planning 2022 :

- Du 3 au 7 janvier 2022 – Poitiers, présentiel
 - Du 31 janvier au 2 février 2022 – Distanciel
 - Du 21 au 23 mars 2022 – Distanciel
 - Du 4 au 6 avril 2022 – Poitiers, présentiel
 - Du 2 au 6 mai 2022 – Stage pratique (lieu à confirmer - présentiel)
 - Du 7 au 9 juin 2022 – Distanciel
 - 10 et 11 octobre 2022 – examens – Poitiers, présentiel
- + Stage professionnel (308h minimum) entre mai et septembre 2022

Diplôme d'Université Coordonnateur de la sécurité des plages

UE 1 : Formation théorique

Gestion du matériel et des pratiques
Gestion des risques
Gestion de l'environnement
Management des acteurs
Réglementation

UE 2 : Stages

Stage d'intégration
Stage professionnel

UE 3 : Projet tuteuré

Conduite de projet